

# Charte du bénévolat dans l'association Réagir

## Engagements de l'association

- Accueillir et considérer le (la) bénévole comme un(e) collaborateur (trice) à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association : projet associatif, activités, organisation.
- Lui confier une mission correspondant à ses compétences, motivations et contraintes.
- Faire assurer sa formation et son accompagnement par une personne compétente.
- L'aider à s'intégrer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Le (la) faire couvrir par une assurance adéquate.

## Engagements du (de la) bénévole

- Accepter le projet associatif et les principes de l'association.
- Effectuer une période d'intégration et d'essai définie avec l'association.
- Suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- Assurer avec sérieux, discrétion et régularité la mission confiée.
- Collaborer, dans un esprit de compréhension mutuelle, avec les autres bénévoles et, le cas échéant, les salariés.
- Rester engagé(e), concerné(e) par l'image et le développement de l'association.

